

Forums pour les consommateurs

Auto dépistage thc et laboratoire

Par Jojijo Posté le 09/12/2024 à 23h01

Bonjour, j'ai 35 ans, le 4 juillet je me suis fait contrôler positif aux cannabis. Permis suspendu pendant 6 mois. J'étais un fumeur régulier, j'ai arrêté le 27 septembre. Le 9 décembre j'ai effectué un autotest urinaire avec une sensibilité de 50ng/ml et il était négatif. Je dois me présenter devant la commission le 9 janvier. Pensez vous que le test en laboratoire aura le même résultat si je le fais la semaine du 16 décembre. Merci par avance de votre réponse.

2 réponses

carogue44 - 10/12/2024 à 12h40

Hello Jojijo,

Regarde l'arrêté : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000033607271>

Celui ci indique que le taux référence est : 9-tétrahydrocannabinol (THC) : 15 ng/ml de salive

Les tests en laboratoire sont très précis. Si tu veux connaitre ta situation, tu peux faire un test en laboratoire ou effectuer un test avec un seuil de détection plus faible.

Si tu veux refaire un auto test, je te recommande d'effectuer un test urinaire avec pré dosage pour connaitre ta situation. Le thc se stocke dans les graisses....

Jojijo - 10/12/2024 à 18h01

Merci pour votre réponse. Dans le lien que vous avez communiquées, il précise que le seuil minimum est de 50ng/ml pour la détection du THC en laboratoire. Ayant pris un test avec un taux de détection a 50ng/ml qui fut négatif, je peux facilement espérer, avoir le même résultat en laboratoire. Pour plus de tranquillité, j'ai commandé un test avec un pré dosage.

Merci